

CHANCELLERIE D'ÉTAT

communication gouvernementale

Peter Buri

porte-parole du gouvernement

Bâtiment du gouvernement, 5001 Aarau

Téléphone direct 062 835 12 03

Mobile 079 216 29 80

peter.buri@ag.ch

www.ag.ch/sk

18 août 2022

COMMUNIQUÉS DE PRESSE

Pénurie d'électricité et de gaz – Le canton d'Argovie assume ses responsabilités, mais pose aussi des exigences à la Confédération

Le Conseil d'État met en place une task force sur la sécurité d'approvisionnement et s'active en vue d'une éventuelle centrale de réserve à Birr

En tant que canton énergétique, l'Argovie soutient activement les plans de la Confédération visant à exploiter à court terme une centrale de réserve à Birr pour pallier à d'éventuelles pénuries d'électricité. Le Département Construction, Transport et Environnement (CTE) et le Conseiller d'État Stephan Attiger mènent à cet effet des discussions avec la Confédération, la municipalité ainsi que les entreprises d'exploitation potentielles. Le Conseil d'État attend de la Confédération qu'elle gère activement la crise au niveau national. Il est urgent de prendre des mesures pour éviter une situation de pénurie d'électricité et de gaz. Il s'agit néanmoins de planifier et de créer les bases légales nécessaires pour faire face à une éventuelle pénurie. Au niveau cantonal, une task force "sécurité d'approvisionnement" a été mise en place pour faire face à d'éventuelles pénuries d'électricité et de gaz ; tous les départements y sont représentés (voir encadré). Des parties prenantes importantes telles que les associations économiques et les organisations de travailleurs, les municipalités, les entreprises d'approvisionnement en énergie, les institutions du secteur de l'éducation et de la santé, etc. y sont associées.

"Si plusieurs circonstances particulières se conjuguent à la fin de l'automne ou en hiver prochain, la Suisse risque de se retrouver en situation de pénurie d'électricité et de gaz", explique le Conseiller d'État Stephan Attiger, chef du Département Construction, Transport et Environnement (CTE), "si les températures sont très basses pendant une

période prolongée, si les livraisons de gaz russe se tarissent en raison de la guerre en Ukraine ou si l'importation d'électricité de l'étranger ne fonctionne plus".

La Confédération a esquissé quatre niveaux d'escalade pour les pénuries d'électricité et de gaz (notamment des restrictions, des contingentements, des priorités, des interdictions, des coupures cycliques du réseau et ainsi de suite).

"En tant que canton de l'énergie, Argovie est particulièrement concerné".

"En tant que canton énergétique, l'Argovie est particulièrement concerné par les défis d'une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz", souligne le directeur de l'énergie Attiger: "Il abrite des installations de production d'énergie et des lignes d'approvisionnement d'importance nationale et est l'un des principaux propriétaires d'AXPO, le principal producteur national d'électricité, et l'unique propriétaire d'AEW Energie AG, le principal exploitant de réseau cantonal. Il dispose en outre d'un pôle de savoir-faire industriel et scientifique unique en son genre dans le domaine de l'énergie. L'Argovie est en outre un canton d'implantation potentiel d'éventuelles centrales de réserve et présente, en comparaison nationale, une forte densité d'entreprises industrielles et logistiques d'importance nationale. "

Le Conseil d'État et le canton d'Argovie ont la volonté d'assumer cette responsabilité et d'apporter des contributions importantes au niveau national pour résoudre les défis et les problèmes qui se posent.

Centrale de réserve à Birr pour une capacité électrique disponible à court terme

Le Conseil d'État du canton d'Argovie soutient l'objectif "zéro net" pour 2050 du Conseil fédéral. Néanmoins, en raison des circonstances particulières, il estime qu'il est nécessaire de créer des capacités de réserve disponibles à court terme au sens d'une assurance – même si celles-ci fonctionnaient avec des énergies fossiles. Le site de Birr revêt une importance particulière dans ce contexte: de grandes parties d'une infrastructure nécessaire à l'exploitation d'une centrale électrique fonctionnant au pétrole et/ou au gaz y sont déjà disponibles. Le CTE et le Conseiller d'État Stephan Attiger, en tant que directeur de l'énergie, mènent des discussions à ce sujet avec la Confédération, la municipalité ainsi que les entreprises d'exploitation potentielles, afin de pouvoir créer le plus rapidement possible une plus grande capacité de production d'électricité sûre et pouvant être appelée de manière flexible. Le Conseil d'État se félicite que le Conseil fédéral ait pris des décisions en ce sens lors de sa séance du mercredi 17 août 2022.

Le Conseil d'État s'en tient fondamentalement à sa stratégie des trois piliers de la politique énergétique cantonale. L'abandon des combustibles fossiles et de la dépendance de l'étranger qui en découle pour la production de chaleur ambiante doit être poursuivi avec la révision partielle de la loi cantonale sur l'énergie (l'audition publique à ce sujet se déroule jusqu'au 2 septembre 2022) ainsi qu'avec le crédit supplémentaire proposé par le Conseil d'État pour le programme d'encouragement de l'énergie dans le domaine du bâtiment 2021–2024 (message à l'attention du Grand Conseil en cours d'élaboration). Le développement des énergies renouvelables – en particulier du photovoltaïque, dont le potentiel est très élevé – doit être intensifié, notamment grâce à l'offensive solaire déjà décidée par le canton.

Le Conseil d'État attend de la Confédération qu'elle joue un rôle actif de leader et qu'elle gère les crises de manière uniforme au niveau national

Le Conseil fédéral doit jouer un rôle actif dans la gestion d'une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz et faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer une gestion de crise aussi uniforme que possible au niveau national. Il s'agit de trouver le juste milieu afin de perturber le moins possible la vie de la population tout en préservant les intérêts de l'économie nationale. La Confédération doit compléter les organes et instruments de direction, de coordination et de pilotage déjà créés de manière à ce que tous les acteurs importants (entreprises d'approvisionnement en énergie, économie, organisations de travailleurs, cantons, etc.

L'objectif est de pouvoir maîtriser de la manière la plus ordonnée possible les défis actuels et éventuellement changeants d'une pénurie d'électricité et de gaz grâce à des planifications, des préparatifs et des dispositions appropriés ainsi qu'à une gestion de crise coordonnée au niveau national, cantonal et avec tous les acteurs importants.

Une base fédérale est nécessaire pour l'application du droit d'urgence

Comme il s'agit d'une situation de pénurie à l'échelle nationale, le canton d'Argovie attend de la Confédération, sur la base de sa compétence constitutionnelle en matière d'approvisionnement du pays, qu'elle fournisse également une base fédérale. Les dispositions légales nécessaires, telles que les ordonnances spéciales, devraient être élaborées le plus rapidement possible et conformément aux exigences des quatre niveaux d'escalade – et non pas seulement en cas d'événement. Afin d'assouplir temporairement les directives et procédures existantes en matière d'approvisionnement en énergie, de droit du travail, de production industrielle, etc. et de minimiser les risques temporels, le recours au droit d'urgence est indiqué. Lorsqu'une telle base juridique est créée, le canton d'Argovie peut, en accord avec la commune

d'implantation, délivrer rapidement les autorisations de construction et d'exploitation possibles et nécessaires pour une centrale de réserve.

Le Conseil fédéral estime en outre, à l'instar du Conseil d'État, qu'il existe un grand potentiel pour l'utilisation groupée de groupes électrogènes de secours, déjà présents dans les entreprises industrielles. Du point de vue du canton d'Argovie, il existe un potentiel plus important que les 280 mégawatts de puissance mentionnés par la Confédération. Le Conseil d'État voit une autre possibilité de gestion énergétique efficace, réalisable à court terme et flexible dans les réductions volontaires de l'utilisation du réseau par les gros consommateurs sur la base d'enchères ; un tel marché de capacité devrait être mis en place au niveau national par la Confédération.

Gestion de crise cantonale pour trois phases

"Dans le contexte d'une éventuelle situation de pénurie d'électricité et de gaz, le Conseil d'État s'occupe de trois phases", explique le directeur de l'énergie Attiger. "Dans la première phase, il s'agit de sensibiliser la population, l'économie et d'autres groupes d'intérêts importants à cette thématique et de les appeler à commencer dès maintenant à économiser l'énergie. Dans la deuxième phase, il s'agit d'effectuer les travaux de planification et de préparation nécessaires ou de prendre des dispositions. Et dans la troisième phase, en cas d'incident, le plan de mesures préparé doit être mis en œuvre". Les situations de black-out soudaines ne seraient pas au premier plan, mais les niveaux d'escalade de la Confédération.

Le Conseil d'État a pour objectif de faire en sorte que les restrictions nécessaires affectent le moins possible les habitants du canton dans leur vie privée ainsi que la vie publique. Il s'engagera également pour que les répercussions sur l'économie soient les plus faibles possibles ; le Conseil d'État cherchera à cet effet des solutions pragmatiques et flexibles en collaboration avec les associations économiques et les organisations de travailleurs et travailleuses.

La collaboration entre le canton et l'économie est importante

L'économie argovienne est également touchée négativement par une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz. Il existe certaines branches qui, selon l'article sur les gros consommateurs de la loi cantonale sur l'énergie, sont considérées comme de gros consommateurs. Cela signifie qu'elles présentent une consommation d'électricité d'au moins 500 mégawattheures et/ou des besoins en chaleur d'au moins 5'000 mégawattheures par an. Il s'agit d'entreprises de production industrielle, notamment dans les domaines des matériaux de construction, de la transformation des métaux, de la transformation des aliments, de la production de

matières plastiques, de l'impression, de la chimie et de la pharmacie. La situation de pénurie touche également d'autres entreprises dans une mesure particulière ; celles qui présentent des applications et des processus de fabrication à forte consommation d'énergie avec une consommation de plus de 100 mégawattheures par an (boulangeries, culture maraîchère, transporteurs, banques, restauration et hôtellerie).

Si des restrictions de consommation devaient être imposées, les particuliers comme les entreprises devraient y contribuer. Afin de réduire au maximum les effets négatifs d'une pénurie d'énergie, la collaboration entre l'économie et le canton est importante. Sous l'égide du Département Économie et Intérieur (DÉI), un comité composé de représentants de l'économie (Aargauer Industrie- und Handelskammer AIHK, Aargauer Gewerbeverband AGV) et d'organisations de travailleurs (ArbeitAargau) sera créé. L'objectif est d'échanger régulièrement sur des mesures judicieuses et efficaces et sur leur mise en œuvre.

Task Force Sécurité d'approvisionnement

Une pénurie d'électricité et de gaz affecterait pratiquement tous les domaines de la vie et donc de la politique. Des contingentements ou des coupures de phase dans le domaine de l'énergie (par exemple des coupures de réseau électrique) auraient des répercussions immédiates sur la vie privée et publique, mais aussi et surtout sur l'approvisionnement de base concerné et sur l'économie. A cela s'ajoutent des effets à moyen et long terme, comme par exemple des conséquences économiques et sociales.

Afin de pouvoir identifier et traiter de manière exhaustive les multiples défis et les vastes champs thématiques, le Conseil d'État a mis en place une task force cantonale sur la sécurité de l'approvisionnement, dans laquelle sont représentés tous les départements, la chancellerie d'État (CÉ) et l'État-major de conduite cantonal (ÉMCC). Elle se penche systématiquement et globalement sur les conséquences possibles et établit un plan d'éventualité pour le canton d'Argovie en relation avec une éventuelle pénurie d'électricité et de gaz.

Sous la direction du Département Construction, Transport et Environnement (CTE) et de la chancellerie d'État (CÉ), la Task Force analyse les défis, les thèmes et les problématiques liés aux pénuries d'électricité et de gaz et élabore, à l'intention du Conseil d'État, des propositions pour la planification, les dispositions, les préparatifs et la gestion cantonale des crises dans les différentes phases.

Les associations économiques cantonales et les organisations de travailleurs, les municipalités et leurs organes de conduite régionaux (ORP), les entreprises d'approvisionnement en énergie du canton ainsi que d'autres parties prenantes

importantes (par exemple dans les domaines de la santé et de l'éducation, etc.) y sont associés.

Plateforme d'information cantonale

www.ag.ch/mangellage Le

thème de la pénurie d'électricité et de gaz

concerne la population et les principaux groupes d'intérêt (municipalités, économie, institutions de formation et de santé, etc.

Par conséquent, les trois phases "sensibilisation / économies d'énergie", "planification / préparatifs / mesures préventives" et "cas d'événement" (restrictions, coupures) soulèvent de nombreuses questions concrètes et nécessitent une communication importante.

Le canton d'Argovie a mis en ligne une plate-forme d'information cantonale www.ag.ch/mangellage pour répondre aux questions générales, aux demandes et aux besoins d'information en rapport avec une pénurie d'électricité et de gaz et a créé une adresse électronique de hotline mangellage@ag.ch pour les renseignements.

Le site Internet www.ag.ch/mangellage fournit également des conseils sur le thème des économies d'énergie et de l'efficacité énergétique. En outre, l'énergieberatungAARGAU se tient à disposition avec une adresse e-mail de hotline (energieberatung@ag.ch) ainsi que par téléphone: +41 62 835 45 40. La plate-forme www.ag.ch/mangellage est développée en permanence.

Économiser de l'énergie maintenant ! – avec

energieberatungAARGAU Les économies réalisées par chaque Argovienne et chaque Argovien peuvent paraître minimes, mais au total, elles font une différence considérable. Avec l'augmentation des prix de l'énergie, elles sont également rentables financièrement. L'énergie économisée dès à présent permet de conserver les réserves d'eau dans les lacs de barrage pour l'hiver. Vous et nous contribuons à minimiser le risque ou les effets négatifs d'une pénurie d'électricité et de gaz.

Les économies d'énergie, notamment en matière d'électricité, sont faciles à réaliser et, dans la plupart des cas, ne nécessitent pas de renoncer. Il suffit d'être plus attentif à la consommation inutile d'électricité pour réaliser un potentiel d'économie considérable. Il ne suffit pas de faire cuire les œufs avec un couvercle, comme l'a fait l'ancien Conseil fédéral Adolf Ogi. En débranchant complètement les appareils au lieu de les laisser en mode veille, en éteignant complètement les écrans lorsqu'ils ne sont pas utilisés ou en éteignant l'éclairage lorsque l'on quitte une pièce, il est

possible d'économiser de l'électricité et de l'argent de manière simple.

Il existe un grand potentiel, en particulier pour les appareils qui dégagent de la chaleur et le chauffage des locaux. Chaque degré de réduction de la chaleur ambiante permet d'économiser jusqu'à 6 % d'énergie. A partir de l'automne, il est recommandé de ne plus utiliser de chauffage à la maison.

T-shirt mais un pull léger comme vêtement standard. Ceci n'est pas seulement important pour les bâtiments équipés d'un chauffage au gaz, mais pour tous les objets. Dans les pièces qui sont peu ou pas utilisées, la température peut être abaissée de plusieurs degrés sans que le bâtiment ne soit endommagé.

Vérifiez si le moment n'est pas venu de remplacer les appareils ménagers vieillissants comme le réfrigérateur, le lave-linge, le lave-vaisselle ou l'éclairage par de nouveaux appareils plus efficaces sur le plan énergétique. Vous trouverez de nombreux appareils sur topten.ch, qui propose également des douches à économie d'eau.

De même, des mesures de construction simples peuvent être mises en œuvre rapidement. Pour isoler le sol des combles ou le plafond de la cave, il n'est même pas nécessaire de faire appel à un spécialiste, en fonction de l'habileté manuelle de chacun. Il vaut également la peine de s'intéresser aux conduites non isolées dans la cave ou aux fenêtres non étanches. Il va de soi que les réflexions sur une rénovation complète de l'enveloppe du bâtiment ne sont jamais déplacées.

L'énergieberatungAARGAU – le service d'assistance gratuit du canton – offre un soutien dans ce domaine. Depuis le milieu des années 1990, le canton d'Argovie propose des conseils ciblés aux propriétaires de bâtiments et aux entreprises. Les locataires reçoivent également des conseils et des informations sur les différentes possibilités d'utilisation économique de l'énergie. Grâce au pool de conseillers en énergie qualifiés, il existe une offre de conseils ciblés sur place.

Outre les mesures immédiatement applicables, c'est également le bon moment pour réfléchir à des mesures à long terme en matière d'efficacité énergétique des bâtiments ou de production d'énergie renouvelable à domicile. Le développement massif des énergies renouvelables décentralisées, en particulier, contribuera à garantir l'approvisionnement énergétique à long terme.

Plus d'informations pour les professionnels des médias:

Peter Buri, porte-parole du gouvernement, chancellerie d'État
Téléphone 079 216 29 80 (rappelle)